L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 26 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

PERDU.

PERDU—Un billet de quatre cents piastres, tiré par Catherine Sullivan à son propre ordre, endossé par elle, daté le 26 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, de sa date jusqu'à paiement et portant le paraphe de Andrew Hero Jr notaire, à la date du 26 avril 1889 pour identification avec un acte de vente et d'hypothèque, passé pardevant lui à cette date. Le public est par le présent prévenu de ne pas trafiquer ou négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.

ANNIE E. SULLIVAN.

24 mai—10f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un monsieur désire être employé soit comme cocher, jardinier fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait utile. Balech, 300 Roman. 26 mai—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Un jeune cheval doux, dressé à la charrette et au buggy. S'adresser à D. à l'Abeille. 21 mai—4f

DEMANDES.

ON demande.—Deux femmes françaises, ou un homme et sa femme. On n'exige pas qu'ils parlent l'anglais. S'adresser à Mme Rice, aux casernes Jackson (3me district.) 26 mai—3f

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 24 mai—7f

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon, 7 volumes, soit séparément, soit avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. S'adresser, avec conditions et prix H. P. O. Box 555, ville. 21 mai—7f

ON demande—Pour garder un enfant une femme d'expérience et de moyen âge. Doit fournir de bonnes références. S'adresser de 10 à 11 heures, au No 394, rue Prytania. 15 mai—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Bequevert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,558—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Blasene Barthe, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 mai—26 31—4 juin

E. & S. Westhoff vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,649—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Blanc syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 mai—17 22 26

Succession du Dr. et Mme Walter Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,678—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr. Walter Bailey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication, les raisons pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

Succession de John Gilmore et sa femme, Mary Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,521—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Honorah Conners administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 mai—21 26 30

Succession de Lizette Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 mai—22 26 31

Succession de Zenas Jones et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division B—Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zenas Jones et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour;

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—1er juin

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

Succession de Didier Hembrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,918—Division A—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Didier Hembrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,448—Ordre de Cour—Paul J. Christian vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Omer Villeré Esq. notaire, en son bureau, Nos 33 et 35 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 26me jour de juin 1891, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente de la propriété rendue dans cette affaire et de délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

24 mai—3f au 26 juin

E. Prayne & Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,731—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mai—23 28—juin 1

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,982—Division "E"—Gustave Drewes jr vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Drewes Jr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, à son bureau No 133 rue Gravier, en cette ville le VENDREDI 29me jour de mai 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 mai—3f au 29 mai.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MAI—CLASSE No 232

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.
68	21	29	20	34	56	55	46	60	26	72	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ne sont en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 25 mai 1891—4 heures P. M.

J. AJA. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,.....	200,000
1 Lot de...	100,000,.....	100,000
1 Lot de...	50,000,.....	50,000
2 Lots de...	20,000,.....	40,000
5 Lots de...	10,000,.....	50,000
10 Lots de...	5,000,.....	50,000
25 Lots de...	2,000,.....	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600,.....	120,000
500 Lots de...	400,.....	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit......	$100,000
100 Lots de...$800, ...	80,000
100 Lots de...$400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie continuera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de ce lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, meubles de bureau, etc.

A douze mois de crédit.

Mme Ferdinand Mensch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James H. Glntz vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,629 et 32,658—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 34 rue Magazine, toute et particulièrement la propriété des défendeurs contenue dans l'étage supérieur et une partie du rez-de-chaussée et sur la devanture de l'étage inférieur ou rez-de-chaussée desdits lieux, consistant de:

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, accessoires, compositeurs, armoires à jobs (Cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., tabourets, instruments, accessoirs, installation et tout ce qui fait partie de presses, machines, etc. Le tout formant un établissement d'imprimerie de premier ordre, etc.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectivement et payer comptant leur prorata de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gardien et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars ($500).

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

26 mai—26 30 juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Second District.

Félicien Bonnecarrère vs Clément Avettan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,443.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No neuf, de l'ilet No cinquante quatre (maintenant No 359) borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Sixième et Broad, sur un plan fait par J. A. Bourgeois le 24 décembre 1836, déposé à l'étude de F. de Armas, ancien notaire; le dit lot mesure trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Pierre, trente pieds trois pouces et six lignes et demie dans le fond sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve B. Meyer vs. Adam Ohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Grands-Hommes, Bagatelle et Craps, et mesurant, pied français, cinquante pieds de façade rue de l'Union, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Losch par acte passé le 14 avril 1875 pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 mai 5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par le Shérif Civil.

Vente du vaste et massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas

s'étendant jusqu'à la rue du Commerce, et portant le No 11, situé dans la partie commerçante de la ville;

Aussi,

Une propriété de valeur, magasin et maison de résidence formant le coin de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, portant le No 917 rue Magazine.

Aussi, les trois jolis et désirables cottages, portant les Nos 915, 913 et 911 rue Magazine.

De même que

Les deux charmants cottages No 169 Avenue de la Louisiane, formant le coin de la rue du Camp, et le

No 167 de l'Avenue de la Louisiane.

Selon Plans exposés à la Bourse.

Dans l'affaire de

Joseph A. Dare vs Philippe Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,499.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 mai 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, à savoir:

I. Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, un pied américain, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. Trois certains terrains situés dans le Sixième district de cette ville carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, pour qu'on s'y réfère, à l'acte passé pardevant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858; lesquels terrains se touchent, et mesurent chacun trente deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magasin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de L'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir:

1° Un terrain désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magasine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix-sept pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal 917 de la rue Magazine.

2° Un lot de terre désigné par la lettre "B", touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière y attenant, galeries de face et de côté, ayant à peu près sept chambres, hangar, cuve, lieux d'aisances, etc.; cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal 915 rue Magazine.

3° Un lot de terre désigné par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., de mêmes dimensions que sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal 913 rue Magazine.

4° Un lot de terre désigné par la lettre D, [contigu au lot C] et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue des Magasins par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, ci-dessus décrit et portant le numéro municipal 911 rue des Magasins.

III. Deux certains lots de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiane, les rues Magasine, Camp et Tolédano, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et de face à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De L'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, savoir;

1° Un lot de terre désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage retiré de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux à l'anglaise, hangar, cuve, etc. cour pavée, jolies platebandes avec fleurs, etc. et portant le numéro municipal 169 de l'avenue de la Louisiane.

2° Un lot de terre désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente trois pieds sept pouces et une ligne de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur lequel est bâti un cottage, pareil à celui sur le lot F, ci-dessus décrit et portant le numéro municipal 67 de l'avenue de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—1 8 15 22 26 30 mai

AVIS.

On trouvera tous les jours à l'Abeille à la table de journaux du Champ... [illegible] ... Dumaine et Decatur. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE EN BOIS,

No 856 rue Nord Remparts.

Entre Désiré et Elmire.

Succession de Conrad Stumpf.

No 32,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 avril, 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage en bois No 856 North Rampart, entre Désiré et Elmire (autrement dans le carré d'ilet borné par la rue Bourgogne). Le lot forme une partie des lots 8 et 9 dans l'ilet No 5, d'après un plan dressé par J. Pilié, daté le 16 juin 1831 et déposé en l'étude de Octave de Armas, anciennement notaire, mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue North Rampart sur 107 pieds 8¼ pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

25 avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 30

Agréable cottage-résidence,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH ET WINIFRED CAMPBELL.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet autrement borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras ce qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 avril—25—2 9 16 23 30 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture,

Un Splendide Carré d'ilet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVÉ EN PIERRES CARRÉES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane.

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers.

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain carré d'ilet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges etc., y appartenant, subdivisé en 24 terrain numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas (ci-devant Levée) Water et Berlin, et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds, 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. Le terrain No 1 formant le coin de la rue Water et de l'Avenue Napoléon; et le terrain No 12, le coin des rues Water et Berlin.

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurant chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin, et le terrain No 24, le coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Napoléon; ou 600 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc. y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet et borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Foucher et la rivière Mississipi, désigné par le No 2 du carré d'ilet No 67 et d'après le plan d'Edgar Pilié, en date du 5 mars 1890; la dite propriété mesure, au pied américain, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur à la rivière Mississipi, d'environ 486 pieds sur la limite inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques parties non disposées sur le fleuve; il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement de capitaux prennent de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grands entrepôts du commerce, débarcadères de bateaux à vapeur, ascenseur, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente publique jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur ladite propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénando," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le tout des taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant H. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mai—9 16 17 24 31—juin 6

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue de l'Union No 146, 3ème district.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Urquhart et Girod, mesurant 32 x 28.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque, 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1891 et fera un dépôt de 70 pour cent.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. 27 mai—

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE encanteurs—il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 26 mai 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 26 mai—1f

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers.

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 27 mai 1891, à 11 heures A. M., au local, No 180 rue S. Franklin près Poydras, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 avril 1891 et rendu dans la susdite succession, tout et en particulier, les meubles de maison et effets mobiliers contenus dans le susdit local, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

16 mai—16 23 à date

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE ROSEDALE

A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring BIEN AMELIOREE,

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 16 février 1891 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur à savoir—

1° La propriété Sulphur Spring, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 338 47-100 acres, bornée au Nord et à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, les ustensiles, instruments aratoires, et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2° Le morceau de terre à pâturage, adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry ayant environ 322 53-100 acres bien déblayées, entourées et traversé par le "Mile" et "North" branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37, Township 6, South Range 11 Est.

3° La propriété "Taylor" nord et adjacent la propriété ci-dessus est décrite comme Section 45 du Township 6 Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 610 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'ilet No 4, division St John. Les dits lots sont contigus et ont une façade sur la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprenant une grande Résidence en bois à deux étages convenable pour une grande famille, une institution ou maison pour donner des fêtes, et est populairement connu comme le Rosedale Cottage.

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites: La moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent pour honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi; l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses de garanties usuelles; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 au dessus du montant de leurs enchères et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Comptant au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

20 mai—20 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—A DE—

Petits Capitalistes

—DANS LE—

CENTRE COMMERCIAL DES PROPRIETÉS

A l'encoignure des rues Poydras et Carondelet.

Six magasins et résidences et deux terrains pour bâtir près le marché Poydras.

Toujours occupés par des marchands au détails rapportant de beaux revenus.

A TERME. AU CRÉDIT.

Pour effectuer un partage dans l'affaire de

Mme Stamati Covas et als

VERSUS

G. E. Bertoulin et als.

No 32,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 28 avril 1891 et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, Perdido et Carroll, divisée en 6 lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 mars 1891, et décrite comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Poydras et Carondelet, et mesure 38 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Carondelet.

Les améliorations sont désignées par les Nos 175 et 177 rue Poydras et le No 83 rue Carondelet, occupées par F. Bush J. J. Ryan et autres.

Le lot No 2 mesure 16 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par le No 179 rue Poydras et occupée par Peter Boehm, comme marchand de pain etc.

Le lot No 3 mesure 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont désignées par le No 179 1/2 rue Poydras, et occupées par MM. Caveley & Miller, bien connues comme le "Crown Shoe Store".

Le lot No 4 mesure 16 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 181 rue Poydras et occupé par le magasin longuement établi de bijouterie faisant de bonnes affaires de Samuel E. Och n.

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 16 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits lots Nos 5 et 6 appartiennent au locataire et ne sont pas incluses dans la vente des dits lots.

Les magasins ci dessus et les améliorations sont vendues sujets aux différents baux qui expirent le 30 septembre 1891. Les montants seront mentionnés au moment de la vente ou avant sur application aux bureaux des encanteurs. Possession et le loyer des différentes propriétés sont retenus jusqu'au 1er juillet 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, représenté par des billets d'acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles pour les assurances, honoraires d'avocats, etc.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 188 rue Commune.

9 mai—9 9 16 23 30—juin 6

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIETE COMMERCIALE

Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST

—DE—

POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence,

BIEN SITUÉE ET LOUÉE

RUES CLIO ET DRYADES.

LE DÉLICIEUX HOMESTEAD

No 443 RUE PRYTANIA,

Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edward F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891 il sera vendu à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés foncières de choix, à savoir:

1° Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 66 à 72 rue Magazine, formant le coin nord est des rues Poydras et Magazine, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1865. Ladite portion de terre forme le coin des rues Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 48 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces deux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des locataires permanents et rapportant un magnifique revenu. La seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciales de choix

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté ... entre Camp et Magazine dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Benedict, et près des établissements de Mellosky Frères et Smith Frères & Cie. Limité ces magnifiques magasins présentant une occasion rare pour un capital.

3° L'élégante maison de résidence en briques à deux étages, No 443 rue Prytania, du côté ouest entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré d'ilet borné par les rues Prytania, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de façade rue Prytania, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec le ... comprenant les terrains Nos 4 et 5 et 10 pieds à retrancher du terrain No 6 du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4° La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades, dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Remparts Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 1. Le dit terrain mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière dans un voisinage de choix, à proximité de marché Dryades et s'est donnant un loyer annuel de $600.

5° La maison de résidence à deux étages, dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le lot mesure 15 pieds 11 pouces 9 1/2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible, accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27 500 de prix seront retenues par l'acquéreur qui devront par lui être payées à la succession Elizabeth Anne Pleasants, qui sera le ... attend en savoir le 8 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de la date de la vente, payable annuellement; le reste du prix payable comptant, et le reste à un an de crédit avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an, et l'acquéreur fournissant des billets pour la partie de la dite propriété foncière. Le privilège de vendeur sur la propriété et l'acceptant en paiement de toutes les taxes de l'année 1891 en plus du prix de l'enchère; 10 pour cent du prix total comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, pour une propriété, et pour lui endossés; la partie à crédit pour les magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, et ... à crédit ... pour les propriétés des rues Clio, Dryades, Prytania portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons ... la convenance des intéressés ... hypothèque spéciale et ... du vendeur sur le montant de la propriété ... pour le paiement ... avec frais des acquéreurs et ... l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix des enchères; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward notaire

26 av—26—mai 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32,828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 127 rue Septième, sur le coin nord ouest de la rue du Camp, dans l'ilet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 60 pieds 2 lignes de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes de lot; ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Boullemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste au-delà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date de et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.

9 mai—9 16 17 24 31—6 juin

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,

No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 63 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garanti par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.

5 mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooldridge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme le terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix de l'enchère et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magasins, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magasins.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hansell et als., vs Henry H. Hansell, Dossier No 32 339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell et als, vs Henry H. Hansell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGASINS.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasins, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme par le dit No 3 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 1/3 lignes de face à la rue Magasins, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin en briques solidement construit à quatre étages, connu comme le No 22 rue Magasins, sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail finissant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même ilet ci-dessus décrit, et désigné par le No 3, lequel mesure 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur, entre lignes parallèles de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Ferret & Pouch, marchands en gros, jusqu'au 1er octobre 1891, à $80 par mois, avec privilège d'un année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tier ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante 1891 en outre de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 sur place.

Les actes de vente pardevant W. D. Denègre, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX TERRAINS.

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Leila D. Berry, épouse décédée de David B. Morey.

Dossier No 29,866.

A crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier district de cette ville, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 7 mai 1891, pour le compte de la succession de Mme Leila Dickinson Berry, épouse décédée de David B. Morey, Dossier No 29,866, à l'encan, il sera vendu—

La moitié inférieure d'un certain carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré 439, borné par les rues Carondelet, Baronne, Cadiz et Valence, subdivisé en dix terrains, désignés par les Nos de 1 à 10, inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 1 à 4 inclusivement, mesurant chacun, 30 pieds de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 4 formant le coin des rues Carondelet et Cadiz.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurant chacun 32 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 120 pieds, et sont immédiatement à l'arrière les terrains de 1 à 4, faisant face rue Carondelet, et les terrains de 7 à 10, faisant face rue Baronne.

Les terrains de 7 à 10 inclusivement mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 7 formant le coin des rues Baronne et Cadiz. Formant un total de mesure de 120 pieds de façade sur chacune des rues Carondelet et Baronne, sur une profondeur et façade, rue Cadiz, de 204 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—7 13 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; ... [illegible]

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTERÊT

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir:

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bien construit et de style moderne, No 51 rue Magasins, entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rappho comme établissement de broderie et résidence et à été donné à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 23 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'ilet borné par la rue Bourgogne, et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand salon, et, au-dessus, une résidence de plus de 10 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 0 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue de Chartres, avec une entrée par la rue Bienville. Occupée pour les affaires par la maison importatrice française de Paul Gelpi et Bro. jusqu'au 1er septembre 1891, la vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'ilet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant, etc., allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur

6° Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste Anne et Dumaine dans l'ilet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages, avec cour, gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 1 pouce 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété sixièmement décrite et dans le même ilet, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages avec gaz, cour, etc. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste Anne entre St Claude et Tremé, dans l'ilet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages avec allée, cour, etc. Le lot mesure 40 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Ste Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds où le dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et a à tirer de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, St-Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même ilet que la onzième propriété ci de ssus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de la rue dans le fond, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'ilet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambres en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet, trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Cressman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêts, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $40,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt jusqu'à date jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause des 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.

6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jno. J. Mellon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 32,910.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge daté le 21 mai 1891, à moi adressé, je vendrai, au local No rue 31a rue St-Charles, près Clio, le MARDI, 2 juin 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en partie de meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, ustensiles, ... d'après inventaire ...

Conditions—Comptant sur les lieux.

26 mai—26 31—juin 1 2

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs Athanase Ulgere.

No 29,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur, bureau et salle de vente No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 mai 1891, je procéderai à la vente à l'encan, le 5 juin 1891 à 10 heures et demie A. M., en bloc pour du comptant:

Tout le contenu de deux salons de barbe de première classe, consistant en six jeux de barbier, miroirs, étagères, lits, lavabos, etc. Conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

26 mai—28—juin 2 5

PAR STEPHEN J. DERBES.

Meubles de maison,

Rue du Bayou près Broad, Mardi, lits acajou, armoires en acajou et noyer, tables, garde manger, etc.

MARDI, 26 mai, à 11 heures, rue du Bayou entre Broad et White.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

24 mai—24 26

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32 536, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans, les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage résidence en bois à double corps de logis ayant 5 chambres, hangar et citerne, situé dans le Quatrième District de cette ville, 401 rue Quatrième, dans l'ilet 169, borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et Liberté.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit lot, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 13 février 1866, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles; dans un voisinage qui va en s'améliorant, près des parcs publics; rues pavées et lignes de chemin de fer

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant S. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Alb. Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° L'attrayant magasin en briques à deux étages, No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 3 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7, et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune et allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct 1891, au taux de $2 400 par an.

2° Le beau magasin en briques à trois étages No 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 3 pouces de façade rue Carondelet sur 100 pieds 2 pouces de profondeur du côté le séparant du terrain No 8; et 100 pieds 7 lignes du côté du terrain No 6, et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure, laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains de No 1 au No 6 inclusivement et aux terrains Nos 9, 12, 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° Le désirable magasin en briques à trois étages, No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877 d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C, la une première profondeur de 59 pieds, et de là à angle droit le dit terrain a une largeur de 1 pied 5 pouces sur la ligne parallèle à la rue Commune et de là à dans une ligne parallèle à la ligne première 11 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle au côté inférieure, une seconde profondeur de 11 pieds 1 pouce; de là une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp 5 pieds 2 pouces et 4 lignes, et sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure, une troisième profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de profondeur de 80 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° L'élégante maison de résidence en briques à deux étages avec attique, No 35 rue Colisée dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Colisée, Prytanie, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 2 dans le livre des plans, Acte No 1, dans les archives de Wm. Christy ancien notaire.

5° Le grand et désirable morceau de terre comprenant 4 terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Polymnie, Urania, Colisée et Prytanie, mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Trois certains terrains, coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situé dans le Premier district de cette ville, dans un carré d'ilet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanées et Terpsichore, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de ... T. Caire, ancien notaire, d'après un plan No 2 dans le livre des plans No 5: les dits terrains se touchent et mesurent chacun 28 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° Quatre certains terrains, le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet No 155, borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 2 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 le dernier formant le coin des rues Camp et Erato, mesurant, chacun, 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 bordent une allée commune à l'arrière, mesurant 5 pieds rue Erato, et s'étendant, entre lignes parallèles, jusqu'au terrain No 1, d'après un plan approuvé du voyer, fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date de février 1844, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, le 3 mai 1884.

Termes et conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $4,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1894, avec 6 pour cent par an d'intérêt, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 12 juin 1890; le reste du prix de l'adjudication de la dite propriété comptant.

Le reste des propriétés aux conditions d'un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit par des billets des acquéreurs respectifs, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert des polices d'assurances devant être fait, et les améliorations sur la dite propriété devant être assurées pour le montant des billets possédés par le vendeur ou toute autre personne, y compris l'intérêt et les frais; 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt dû de longtemps ou sur le montant en litige en cas de procès pour le recouvrement des billets; la clause de vente sans évaluation pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires sur le capital, intérêt et dépens. Les acquéreurs assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission par les acquéreurs de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront le jour de l'adjudication, sera considérée une suffisante mise en défaut sans autre formalité; 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,723.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10, rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, en date du 4 mai 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent, et citerne de façade et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste Anne, sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et s'améliore; la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées par une somme égale à la part à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix ... au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. B. Kee, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 mai—5 9 16 23 30—6 juin